

10 KILOMETRES DE SARREGUEMINES

ANNEE 2026

REGLEMENT

- Le départ de la course sera donné avenue de la Blies le dimanche 18 octobre 2026 à 10 heures précises.
- L'épreuve est ouverte aux coureurs licenciés et non-licenciés, nés en 2010 et avant.
- Les inscriptions s'effectuent :
 - *par internet sur le site internet <http://www.courezavecnous.com>
 - *chez Intersport Sarreguemines, entre le 12 et le 17 octobre 2026Droit d'inscription : 14 €

Aucune inscription ne sera prise en compte sur place le dimanche.

Tout dossier sera considéré comme incomplet, s'il ne comporte pas l'ensemble des pièces suivantes :

1. bulletin d'engagement officiel dûment complété et signé
2. paiement des droits d'engagement
3. Parcours de Prévention Santé (PPS)/ licence FFA

- Conformément à l'article 231-2-1 du code du sport, la participation à la compétition est à la présentation obligatoire :
 - soit d'une licence délivrée par la FFA en cours de validité à la date de la manifestation (Athlé compétition, Athlé Entreprise, Athlé Running, ou d'un Pass' j'aime courir)
 - soit d'un Parcours de Prévention Santé (PPS), datant de moins de trois mois à la date de la compétition, ou de sa copie.
- Aucune dérogation ne sera accordée aux coureurs n'ayant pas en leur possession le PPS ou la licence.
- Un classement sera établi pour chacune des catégories, Hommes et Femmes, suivantes : Cadets, Juniors, Espoirs, Seniors, Master 0 à Master 9 ainsi que le challenge du nombre (3 premières équipes).
- Les primes seront attribuées sans distinction de catégories aux 10 (dix) premiers du classement scratch masculin et féminin (parité respectée). Les primes seront remises en main propre au bénéficiaire. A défaut, son représentant devra

justifier de ses droits en présentant une pièce d'identité appartenant au bénéficiaire.

- **Les lauréats de la tombola devront impérativement être présents.**
- **L'organisation assurera la mise en place de tous les moyens possibles permettant de garantir la sécurité des coureurs et du public présent dans le cadre de l'épreuve. Toutes les consignes de sécurité données par l'équipe organisatrice devront être respectées.**
- **Conformément à la législation en vigueur, les organisateurs ont souscrit une assurance responsabilité civile.**
- **Individuelle accident : L'organisation recommande à tous les participants qui n'auraient pas d'assurance personnelle couvrant leurs dommages corporels, notamment les non-licenciés à une fédération sportive, de souscrire une assurance individuelle accident dans le cadre de leur participation à l'épreuve.**
- **Pour tout litige s'adresser au comité.**